

UPLS
Bulletin n°74 – Nouvelle série- Septembre 2011

Sommaire

Editorial du président : « Une rentrée sous haute surveillance »	p 3-4
Annonce de la réunion d'information et de travail sur la nouvelle épreuve de langues du Concours Centrale et sur l'épreuve de français. (samedi 10 septembre 2011)	p 5
Compte-rendu du comité du mercredi 16 mars 2011	p 6-7
Compte-rendu du comité du mercredi 15 juin 2011	p 7-8
Compte-rendu de la réunion au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du jeudi 5 mai 2011	p 8-12
Courrier de la Conférence des Classes Préparatoires adressé à la Ministre de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche et au Ministre de l'Education Nationale (sur la procédure Admission Post-Bac)	p 13-14
Informations pratiques : mise à jour du site Internet et de la base de données adhérents de l'UPLS	p 15-17
Formulaire d'adhésion ou de renouvellement de cotisation pour l'année 2011-2012.	p 18

Editorial

Une rentrée sous haute surveillance

A l'heure où nous bouclons cette livraison du bulletin de l'UPLS, bien des incertitudes demeurent quant à l'évolution des classes préparatoires. Le discours officiel se veut pourtant rassurant. Le système classes préparatoires-grandes écoles n'est pas remis en cause, nous dit-on. Mais les risques qui pèsent sur lui sont bien réels, surtout en cette année où la surenchère électorale peut précipiter les choses. Sans céder à l'alarmisme, il convient de les identifier.

Le premier risque est d'ordre budgétaire ; les classes préparatoires n'échappent pas aux contraintes imposées à l'ensemble du système éducatif et plus particulièrement au lycée. On sait que la réforme en cours du lycée, avec l'allègement des horaires dans les matières d'enseignement général, aura des répercussions sur le fonctionnement de nos classes: mais c'est surtout la volonté de limiter la dépense publique, amplifiée pendant l'été par le bruissement des marchés, qui peut affecter le fonctionnement de ces sections, si nous ne sommes pas vigilants. On en veut pour exemple le litige récent rapporté par des collègues de CPGE (principalement Economiques et Commerciales- parfois avec service mixte en CPGE littéraires ou scientifiques) de l'académie de Paris qui ont eu la mauvaise surprise de voir leur définition de service modifiée sans préavis en cours d'année, avec retenue sur salaire avec effet rétroactif. Le rectorat a fait ensuite machine arrière, sur injonction du ministère aussitôt contacté par les associations de CPGE, rétablissant les collègues concernés dans leur bon droit, c'est à dire en s'en tenant à un calcul de leurs heures strictement conforme au texte réglementaire en vigueur. (cf p 7-8) Cela doit nous alerter, car subsiste le risque d'un retour à la situation antérieure à 2004 avec une interprétation constamment plus restrictive des textes définissant les maxima de service en CPGE ou, pire encore, une révision de ceux-ci. Une plus grande autonomie dans l'utilisation des moyens (humains et budgétaires) alloués aux établissements pourrait, si elle n'était pas entourée de garde-fous réglementaires déstabiliser l'édifice. Les plus touchés pourraient être celles et ceux d'entre nous qui enseignent à de nombreux groupes d'élèves en langues vivantes: les regroupements systématiques de classe (constituant des effectifs qui atteindraient toujours 48 élèves par classe, même en langues, en dépit du non-sens pédagogique que cela représente) ou des partages de service sur plusieurs établissements pourraient alors devenir la norme. La vigilance doit être tout particulièrement de mise pour les langues vivantes dites « rares », qui pourraient, si l'on n'y prête pas garde, être sacrifiées sur l'autel de la réduction des coûts. De même, malgré une volonté affichée de maintien de classes préparatoires plus récentes, qui ont permis à de nombreux étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur et au monde professionnel, certaines de ces classes sont supprimées ou menacées de l'être alors que les collègues y exerçant n'y ménagent pas leur peine. Nous ne devons pas accepter cette dégradation de nos conditions d'exercice ou, pour dire les choses plus crûment, la casse de notre outil de travail.

Ce « principe de réalisme budgétaire » que l'on nous oppose n'est cependant pas (pour combien de temps ?) un couperet systématique. Nous avons été conviés à deux reprises au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : en mai pour une prise de contact avec des directeurs adjoints de cabinets des deux ministères et en juillet, de manière plus officielle, avec des représentants de syndicats et d'associations de proviseurs dans le cadre du « dispositif de suivi des classes préparatoires ». Sans préjuger des évolutions à venir de cette instance, ces deux réunions furent utiles et conduites dans un esprit constructif. Vous trouverez le compte-rendu de la réunion du 5 mai dans ce bulletin. Nous avons fait part des incertitudes qui planent sur la répartition future des moyens alloués dans le cadre de la réforme du lycée. Nous avons également rappelé à nos interlocuteurs notre attachement au

principe fondamental d'équité de traitement et de moyens entre classes préparatoires tout comme au nécessaire maintien de la prérogative de l'Inspection Générale pour toute nomination des professeurs dans ces classes préparatoires. Nos interlocuteurs seront-ils en mesure de faire valoir durablement ces observations auprès des décideurs ? Nous l'espérons sincèrement.

Cependant, d'autres nuages continuent à grossir à l'horizon, menaçant nos statuts et surtout ceux de nos futurs collègues. On citera pour exemple le récent rapport du député Groperrin, prônant la suppression des concours de recrutement de l'Education Nationale (notamment l'agrégation externe) qui a été présenté à la sauvette à l'Assemblée Nationale début juillet. Même s'il fut rejeté par la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education le 6 juillet, ce rapport, présenté comme un travail de prospective, ressemble plutôt à un travail de sape déterminé contre l'éducation nationale et ses acteurs. Les conséquences sur la formation des professeurs et de leurs élèves qu'engendrerait une suppression de l'agrégation externe ou du Capes sont hélas faciles à deviner. Que deviendraient alors des classes préparatoires à des Grandes Ecoles par voie de concours dans un tel système? Nous devons maintenir nos exigences professionnelles, réaffirmer la valeur nationale des concours et ne pas céder sur l'intangibilité de nos statuts. L'UPLS soutient donc pleinement la Société des Agrégés qui s'est clairement exprimée contre ce rapport dans son bulletin de juin-juillet 2011.

Une nécessaire réflexion sur notre métier, nos valeurs et nos missions, en concertation avec les autres associations de classes préparatoires, doit continuer à être menée pour convaincre le plus grand nombre et contrer les attaques portées par les pourfendeurs de notre système. Pour cela nous devons être encore plus nombreux dans les associations afin de renforcer leur représentativité. N'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous et à convaincre vos collègues de rejoindre l'UPLS.

Pour vous guider dans vos tâches de préparation de cours, vous trouverez en accompagnement de ce bulletin le traditionnel fascicule d'annales de sujets des concours 2011, compilé par Jean-Michel Pannecoucke, qui les a également mis sur notre site Internet. Vous l'avez constaté, notre site a fait peau neuve avant l'été, mais il ne sera pleinement opérationnel qu'au cours de l'automne. Cette rénovation du site s'accompagne d'une refonte totale de notre base de données, cœur du système: cette tâche prend du temps et ne repose que sur les quelques bénévoles au service de l'association; pour nous faciliter le travail, nous vous rappelons qu'il est indispensable, si vous ne l'avez déjà fait, de vous réinscrire sur le nouveau site et d'y porter les données essentielles permettant de vous contacter en suivant la procédure décrite sur le site à l'adresse suivante <http://www.upls.fr> et reproduite à la fin de ce bulletin. (cf p 15-17)

Vous trouverez également, en complément des renseignements mis sur notre site en juillet, un rappel de l'annonce la réunion de travail que nous organisons autour de la nouvelle épreuve de langues du Concours Centrale 2012 (synthèse en langue étrangère) samedi 10 septembre 2011 au Lycée Saint-Louis à partir de 14h 15, en présence des inspecteurs généraux d'anglais et d'allemand ayant supervisé cette modification d'épreuve. S'y adjoindront le président du jury de Centrale ainsi que l'inspectrice générale en charge de l'épreuve de français qui apporteront toute information utile à la bonne préparation de nos élèves à ce concours et répondront aux questions de l'assistance. C'est sur cette note constructive, et non exclusivement défensive que je vous souhaite à toutes et à tous, au nom de l'UPLS, une excellente rentrée.

Rémy Boulard

ANNONCE**Réunion organisée par l'UPLS . Concours Centrale 2012. Langues et Lettres Samedi 10 septembre 2011 Lycée Saint-Louis PARIS**

Samedi 10 septembre 2011, à partir de 14 h 15 et jusqu'à 16h 30 environ l'UPLS organisera au lycée Saint-Louis, 44 Boulevard Saint-Michel, Paris VIè, (métro Cluny/ La Sorbonne) une double réunion pour ses adhérents:

- **Une rencontre de travail portant sur la nouvelle épreuve de langues (synthèse de documents en langue étrangère) du Concours Centrale 2012**, en présence de deux Inspecteurs Généraux coordinateurs de l'épreuve pour l'anglais (Mme Kamoun) et l'allemand (M . Philipps). Des sujets d'entraînement seront proposés par des membres de l'association dans un esprit collaboratif. De nouveaux sujets et le fac-similé de copies d'anglais corrigées composées par des étudiants sont à présent consultables sur le site de l'école Centrale à l'adresse suivante : <http://www.concours-centrale-supelec.fr/>

- **Une réunion d'information sur l'épreuve de français de Centrale**, qu'animera Mme Armand, IG de Lettres, en présence de deux concepteurs de l'épreuve.

M Norbert Perrot, président du jury du concours Centrale tiendra un propos liminaire à ces deux réunions.

Nous vous invitons à venir nombreux à cette réunion (avec des propositions de textes à échanger entre collègues linguistes par exemple) et à confirmer votre présence (en précisant votre discipline) par courriel avant le 8 septembre 2011 à l'adresse suivante : president@upls.fr

Un fléchage sera installé à partir du hall d'accueil pour indiquer les laboratoires de langues contigus où se tiendront les 2 réunions. Un compte-rendu sera par la suite diffusé sur notre site.

Rémy Boulard et Sandrine Costa

**Compte rendu de la réunion du comité de l'UPLS
mercredi 15 mars 2011 à 17h à l'école des Mines de Paris, Boulevard Saint Michel**

Présent(e)s : S Costa, Brigitte Duconseille, Laurence Gauthier, Cécile Michaut, Véronique Marimpouy, ME Milhet, Annie Wyss, Rémy Boulard, Jean Duchesne, Michel Thébault.

Excusé(e)s : Geneviève Chanson, Catherine Taconet, Véronique Guérin, Danièle Réal

1. Redistribution des tâches au sein de l'association

Devant l'ampleur et la diversité des tâches, Rémy Boulard souhaite une redistribution : dans le cadre de la "refonte" du site internet de l'UPLS, Sandrine Costa et Christophe Repplinger acceptent de prendre la responsabilité de l'actualisation du site, respectivement pour les Lettres et les Langues. Le comité réfléchit aussi à la préparation d'une présentation un peu plus complète de l'UPLS et de ses activités.

Dans le cadre du rayonnement de l'association, le groupe de Lettres envisage une mise en ligne de références bibliographiques concernant le programme 2011 - 2012 ainsi que l'organisation de conférences lors de la rencontre annuelle de décembre.

2. Point sur le front des modifications d'épreuves de concours

Le comité est revenu sur l'évolution des épreuves de langue au concours Centrale-Supélec. Christophe Repplinger annonce que le concours E3A a pris la décision d'aligner ses épreuves sur celles de Centrale.

En réponse à la demande de l'UPLS, le concours Centrale Supélec a annoncé que, suite aux "cobayages" de ces nouvelles épreuves, des annales 0 ainsi que 2 copies (une bonne et une moyenne) seraient disponibles sur le site du Concours. Le concours Mines Pont a, quant à lui, confirmé l'ajout d'une épreuve d'anglais obligatoire à l'oral dès le concours 2012 pour les étudiants en LV1 autre que l'anglais à l'écrit.

3. Réduction DHG et suppressions de postes- point sur la situation au 16 mars et actions en cours des associations

Suite aux réductions de DHG dans différentes académies et les menaces qui pèsent sur un certain nombre de classes (et donc de postes l), l'UPLS s'est associée à l'UPS pour adresser des courriers dans différents rectorats (Bordeaux, Poitiers, Lille, Limoges....). Est évoquée aussi la menace sur les heures d'interrogation à Paris.

4. Commission Amont et rôle de la CGE

Les membres du bureau de l'UPLS continuent à suivre les différents travaux de la commission Amont où se discutent les évolutions de l'enseignement en classes préparatoires.

Dans le cadre du groupe de travail "Ouverture sociale", des rencontres sur la diversité dans l'enseignement supérieur sont organisées à Marseille les 1er, 2 et 3 juillet 2011.

L'UPLS souhaiterait y être représentée.

Le rapport de la Commission compétences a été publié.

Le groupe de travail sur la réforme du lycée est en plein travail. La prochaine réunion importante est programmée le mercredi 6 avril à 10 heures.

Quant à la prochaine réunion de la Commission Amont, elle est prévue le mercredi 6 avril à 14 heures.

5. Site et modernisation de notre communication (interne et externe)

Nous espérons que la nouvelle version du site sera en activité avant l'été (le collègue qui s'en occupe bénévolement s'y consacrera largement à partir des vacances de printemps). Dans cette perspective et afin de diminuer nos frais fixes, nous proposons de ne pas faire paraître de bulletin en juin.

La séance est levée à 18 h 30. Compte-rendu de séance assuré par Sandrine Costa

Réunion de comité du mercredi 15 juin 2011 à l'Ecole des Mines de Paris, Boulevard Saint-Michel en salle L107, à 17h.

Présent(e)s : Rémy Boulard, Sandrine Costa-Colin, Jean Duchesne, Brigitte Duconseille, Laurence Gauthier, Véronique Marimpouy, Jean Michel Pannecoucke, Danièle Réal, Christophe Replinger, Geneviève Solana-Chanson.

Excusé(e)s : Danielle Heiderscheidt, Annie Wyss, Muriel Such, M E Milhet, Cécile Cerf-Michaux.

1. Premier bilan des écrits de concours

a) Lettres

Les écrits se sont globalement bien déroulés : les sujets étaient dans l'ensemble bien adaptés et dans l'esprit du programme, avec des difficultés variables en fonction du niveau d'exigence des concours et les résultats ne posent pas de problème majeur, à l'exception du Concours Centrale Supélec.

b) Langues

- **anglais** : pas de problème particulier signalé.
- **allemand** : quelques dysfonctionnements au niveau de l'allemand à Centrale (les erreurs contenues dans le sujet ont été neutralisées à la correction).
- **espagnol** : erreur à E3A qui a conduit à recomposer l'épreuve.

Plus de clarté sur les attentes de correcteurs serait souhaitable pour favoriser le travail des préparateurs.

2. Organisation de la demi-journée consacrée à la nouvelle épreuve de Langues de Centrale, samedi 10 septembre 2011, en présence des Inspecteurs Généraux Madame Kamoun et Monsieur Philipps.

Tous les collègues intéressés sont conviés à participer à cette réunion d'information et de travail.

Des informations précises sur les nouvelles épreuves sont disponibles sur le site du Concours Centrale Supélec.

Les collègues de Lettres nous signalent un ouvrage qui constitue un bon outil méthodologique sur la synthèse (à l'écrit de l'ESCP-EAP) :

Alain Trouvé, *Réussir le résumé et la synthèse de textes aux concours*, PUF, collection Major.

Est prévue aussi à la même date une réunion avec l'Inspectrice Générale de Lettres Anne Armand et les concepteurs de sujets de l'épreuve de Rédaction à Centrale et M Perrot, Président du Jury de Centrale.

L'enjeu est de tenter de dépasser le malentendu que suscite la correction de l'épreuve chez les préparateurs et les étudiants.

3. Recommandations pour le programme de français et organisation de la rencontre de la journée d'échanges du premier trimestre 2011-2012.

Le programme de français est disponible sur le site de l'UPLS (même si le BO l'officialisant n'est pas encore paru), agrémenté de quelques orientations bibliographiques sur le thème général et les œuvres.

La demi journée d'échanges va connaître quelques modifications cette année : nous espérons pouvoir proposer aux adhérents une journée complète avec le matin l'intervention d'universitaires sur les œuvres du programme et l'après midi notre traditionnel échange d'idées, de méthodes et de sujets.

L'UPLS s'engageant dans une démarche d'économies de papier, nous proposerons à ceux qui le souhaitent d'envoyer leurs textes par courrier électronique à :

sandrine@colin-costa.fr

Nous nous chargerons ensuite de vous transmettre, si vous le souhaitez, toutes les contributions par la même voie.

La date de cette réunion sera fixée vraisemblablement à un samedi de novembre ou décembre à l'Ecole des Mines de Paris.

4. Compte-rendu des réunions au ministère et des réunions inter-associations.

Réunion au Ministère National de l'Education supérieure et de la Recherche du 5 mai (CR Marc Even/ Pièce jointe).

Réunion avec présidents de l'UPS, APHEC, APPLS, UPSTI (sauf JF Beaux pour l'UPA) du mercredi 1 juin. Cette réunion informelle entre présidents au lycée Chaptal a permis d'harmoniser nos positions.

Courrier au Ministre de l'Education Nationale suite au dévoiement constaté de la procédure Admission Post Bac (10 juin). Ce courrier est retranscrit dans le bulletin. La réponse du Ministre n'a pas tardé, mais elle élude quelque peu les questions posées et s'attache à des détails de forme .

Réunions de la Commission Amont (dernière en date : 6 avril)

Groupe Ouverture Sociale : suivi par M Cosnefroy.

Participation de l'UPLS(Rémy Boulard) à l'Assemblée Générale de l'APHEC (Edhec Lille – 20/ 21 mai) Mme Josette Théophile, directrice des ressources humaines au MESR a répondu à l'APHEC dans une lettre en date du 16 mai à une question soulevée par la décision du recteur de Paris de recalculer à leur désavantage les ORS de certains professeurs de CPGE parisienne (remettant en cause le calcul des ORS) (cette réponse est consultable sur le site de l'APHEC (<http://aphec.it-sudparis.eu>) dans la rubrique « Précisions concernant la notion de classe en CPGE »)

5. Constitution d'un groupe de travail (et de réflexion) (en interne) sur la réforme du lycée et le devenir de nos classes, en liaison avec la Conférence des CPGE .

Devant les multiples questions qui entourent le devenir des CPGE, il apparaît nécessaire de constituer un groupe de réflexion inter associations. Les questions plus techniques de réglementation, de statut, de service, de rémunération des professeurs de classe préparatoires doivent y être abordées pour renforcer notre action.

6. Fonctionnement du nouveau site: mise à jour du fichier adhérents et nouveaux usages.

Le nouveau site fonctionne maintenant depuis plus d'un mois. Seuls 3 adhérents ont signalé des difficultés de connexion. Une soixantaine de collègues ont d'ores et déjà rempli leur fiche. Comme certaines adresses mail se sont révélées invalides, il apparaît nécessaire de rappeler dans le prochain bulletin la procédure d'inscription sur le nouveau site. (voir en pages finales)

La séance est levée à 18h45

Compte-rendu de la réunion du 5 mai 2011, 15 heures, au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Présents autour de Mme Bénédicte Durand, Directrice adjointe du Cabinet du MESR, MM. Bernard Dubreuil, Directeur adjoint du Cabinet du MEN, Patrick Hetzel, Directeur Général des services du MESR, Claude Joly, Directeur adjoint de la stratégie à la DGSIP, Erick Roser, Doyen de l'Inspection Générale, Christophe Kerrero, conseiller au cabinet du MEN pour les affaires pédagogiques et l'égalité des chances, Amaury Flégès, conseiller technique au Cabinet du MESR pour l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle, les présidents des associations de la Conférence des CPGE (APHEC, APPLS, UPA, UPLS, UPS, UPSTI).

Après un bref accueil par Bénédicte Durand et l'exposé qui suit, assuré par Marc Even, président de l'APPLS, les échanges se font à bâtons rompus, autour des requêtes que nous formulons.

EXPOSE DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS

1 – Préambule

Remerciements pour l'écoute que manifeste l'organisation de cette rencontre, en réponse à notre courrier commun du 14 février, adressé aux Ministres et au Doyen de l'Inspection Générale ; expression de la satisfaction que soient réunis autour de la table, c'est chose assez rare pour le signaler, les différents acteurs du système des CPGE : MEN, MESR, IG, professeurs

2 – Nos souhaits

a) Echanger des vues sur la place, la définition, les conditions d'efficacité, les perspectives d'avenir des CPGE

b) loin de nous refuser à toute évolution, en accord sur ce point avec l'APLCPGE, que soit formalisée l'existence d'un groupe de travail et de réflexion sur les classes préparatoires, conformément aux dispositions prévues par le décret de 2007 modifiant le décret 94-1015 de 1994.

3 – Le contexte de notre intervention et de cette réunion

- a) Le redéploiement de la carte des classes préparatoires (nouvelles ouvertures en nombre non négligeable prévues à la rentrée 2011, mais aussi un certain nombre de fermetures)
- b) L'affirmation par la Ministre de l'Enseignement Supérieur du caractère nécessaire de l'articulation des classes nouvellement ouvertes avec l'Université
- c) Les difficultés rencontrées cet hiver par les services centraux dans le calcul des moyens nécessaires au fonctionnement
- d) La réflexion menée par les Ministères sur l'ensemble du segment L et sur l'articulation secondaire / supérieur
- e) La réforme du lycée aboutissant à un nouveau baccalauréat en 2013.
- f) Une demande de classes préparatoires dans le public qui ne se dément pas, comme en témoignent les chiffres APB ou les files d'attente des salons de l'orientation

4 – Nos convictions

a) La qualité de la formation délivrée par les CPGE

- Articulée nationalement à celle des grandes écoles
- Insérée dans le système européen des ECTS
- Ouverte sur des débouchés variés, y compris à l'Université

b) L'extrême spécificité du moment de la formation où interviennent les CPGE

- L'articulation lycée / supérieur
- Le moment propédeutique, préalable indispensable à la spécialisation et à la recherche

c) Les exigences qu'impose ce moment

- Pluridisciplinarité
- Articulation
- Encadrement
- Cohérence horaire
- Sélection de professeurs spécialisés

Ce sont là les principes qui motivent nos requêtes

5 – Nos requêtes

a) Un traitement scrupuleux de la question de la carte des formations offertes

- Des fermetures ont été justifiées par des données qui peuvent être jugées conjoncturelles (MPSI de Mont-de-Marsan par exemple)
- Des ouvertures de prépas mixtes montrent que le bassin n'était pas si porteur (Enghien...)
- Certaines ouvertures viennent fragiliser une offre déjà existante (l'AL privée de Nîmes par exemple, alors qu'il y a dans le public 2 HK à Montpellier et 1 à Nîmes)

b) Une clarification du rapport aux chiffres

- Notre souhait est de recruter le plus largement, pour faire bénéficier le plus grand nombre de la qualité de formation CPGE
- Mais ouverte à Valenciennes ou Angoulême, une prépa n'est pas vide quand elle compte 30 élèves

NB à ce sujet notre scepticisme sur les CPES : la plupart des prépas, notamment de proximité, jouent déjà ce rôle d'acclimatation progressive aux exigences élevées du Supérieur.

c) Une poursuite de la réflexion sur le partenariat avec les universités

- Il est indispensable
- Il existe déjà, et les Universités sont un débouché des CPGE, sortie L2
- Il peut se renforcer : contact avec les masters ; alimentation forte des L3

MAIS la formule mixte en termes de lieu d'enseignement, de type d'encadrement, hypothèque l'efficacité de la formation par émiettement des interventions, fragilise son caractère national : le recrutement des professeurs devient hétérogène et ultra-local — exemple de Corot à Savigny sur Orge (Versailles) ; les moyens et les horaires sont exposés à varier considérablement .

d) Un cadrage national

- Du recrutement par l'IG
- Des moyens, par les ministères, à partir des textes officiels régissant les horaires et les programmes assurant une préparation équitable des concours sur l'ensemble du territoire

Autrement dit :

Pas d'enseignement non officiel financé MAIS pas d'enseignement officiel non financé !

e) L'organisation, avec les associations de professeurs de CPGE, d'une réflexion sur les programmes et leurs éventuelles évolutions, notamment pour les mathématiques, l'informatique et la physique-chimie dans les classes préparatoires scientifiques.

f) Un groupe de travail qui permette aux acteurs de s'entendre mutuellement et de réfléchir ensemble aux évolutions et perspectives des CPGE.

ECHANGES ET CONCLUSIONS

Le dispositif de concertation et de suivi prévu lors de la modification en 2007 du décret de 94 est le premier objet des échanges. Le principe de sa mise en place est accepté ; cette instance devrait réunir représentants du MEN, du MESR, de l'IG, de la DGSIP, des proviseurs, des professeurs, idéalement un représentant de la Conférence des Grandes Ecoles et de la Conférence des Présidents d'Université. Consistant dans sa définition, il pourrait adopter une géométrie variable en fonction des questions à traiter. Il sera rapidement mis sur pied et réuni.

Sur la question des moyens, autrement dit sur la question des problèmes de DHG rencontrés cet hiver, M. Dubreuil reconnaît un défaut de méthode rendu patent par un contexte économique qui a imposé cette année de travailler avec un budget très contraint. L'indication des besoins précis, et l'annonce des créations de nouvelles classes, sont arrivées dans les rectorats après le premier travail sur les moyens globaux, fortement réduits. D'où les tensions que nous avons constatées et combattues. L'idée est de rationaliser la démarche, de mieux

prévoir les besoins en amont, pour pouvoir financer les formations effectivement ouvertes. Cette réponse rencontre une demande que nous avons faite, avec l'APLCPGE : que les enseignements ouverts soient financés, et non soumis aux initiatives locales de régulation des moyens globaux alloués.

La question de la carte de l'offre de formation pose très vite celle des chiffres, et notamment de la définition de la « place vacante » : si 48 est un effectif théoriquement maximal (et parfois seulement théoriquement maximal), nous faisons valoir que 36 étant un seuil pléthorique, 30 est un effectif qu'on peut considérer comme parfaitement sain. Et qu'il ne faut pas considérer 24 comme un demi 48, justifiant demi-affectation de moyens... C'est particulièrement vrai dans des bassins démographiquement fragiles ou au contraire dans des zones où l'offre est très riche. Nos interlocuteurs en conviennent, et ne nous opposent pas de doctrine arrêtée sur les effectifs à atteindre dans une CPGE. Il semble toutefois que la vingtaine d'étudiants constitue un seuil qui, s'il est nettement franchi à la baisse, met en péril, à terme, une division.

Les ouvertures de prépas « mixtes » donnent d'abord lieu, de la part de B. Durand à une mise au point ferme et précise : les CPGE sont une des pierres angulaires du segment L, telles qu'elles sont aujourd'hui dans leur identité et leur spécificité. Il ne s'agit ni de les fragiliser ni de les remettre en cause. Les ouvertures mixtes sont ensuite méthodiquement placées par M. Hetzel dans le contexte de l'objectif de 50 pour cent d'une classe d'âge au niveau L. Pour l'atteindre, il faut trouver des moyens pour rendre plus attractives les formations universitaires, diversifier les parcours, prévoir des passerelles d'un système à l'autre. Sollicitant la diversité et l'initiative locale des acteurs universitaires, le Ministère encourage et promeut les partenariats locaux avec des lycées intéressés par l'aventure. La formation qui naît alors n'est peut-être pas une CPGE en bonne et due forme, nos interlocuteurs le reconnaissent, et admettent qu'il faudra travailler à une meilleure différenciation des labels. A la question de l'excessive différenciation des modalités de recrutement des intervenants, le MESR répond que la diversité des statuts d'enseignants est une composante structurelle, et une richesse, de l'encadrement dans l'enseignement supérieur.

Les échanges durent environ une heure et demie et se déroulent de façon cordiale. Ils s'achèvent sur le rappel de la décision de mise en place, rapide, du dispositif de concertation et de suivi. Bonne nouvelle, compte tenu des échéances électorales de 2012 et de la réforme du lycée qui est en cours.

Compte-rendu par Marc Even, président de l'APPLS, pour la Conférence des CPGE

Complément : le dispositif de concertation et de suivi a été activé rapidement puisque s'est tenue mercredi 6 juillet 2011 une réunion présidée par M. Patrick Hetzel au MESR. Le compte-rendu de cette réunion sera publié prochainement.

CONFÉRENCE DES CLASSES PRÉPARATOIRES



Paris, le 10 juin 2011

Madame Valérie
Pécresse
Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche
21 rue Descartes
75005 Paris

Monsieur Luc Chatel
Ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : CPGE et procédure APB.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Les six associations membres de la Conférence des classes préparatoires s'interrogent sur le traitement par certains recteurs des capacités d'accueil en classes préparatoires sur le site admission-postbac.fr.

Sans concertation avec les établissements, des décisions rectorales diverses ont ainsi été prises cette année alors que le principe d'une règle nationale et établie par vos soins était respecté jusque là.

Le plus souvent la taille des divisions est portée à 48 élèves même pour celles qui accueillent une population socialement fragile où la nécessité d'un accompagnement renforcé justifie des effectifs plus modestes. Nous sommes convaincus — et la circulaire n° 2011-0010 du 28-3-2011 y insiste avec raison — que les capacités d'accueil affichées dans le portail doivent être attractives, de manière à ne pas décourager les candidatures. Mais nous nous inquiétons que cet argument ne soit ensuite utilisé pour afficher, par centaines, d'inadmissibles places vacantes et nous rappelons à cet égard qu'un effectif de 48 étudiants par division représente un maximum et non une norme (cf. article 6 du décret 94-1015).

A contrario, la capacité d'accueil de certaines divisions est autoritairement limitée à 24 étudiants alors qu'elles avaient les années précédentes des effectifs nettement plus importants. Au-delà de l'interrogation économique que suscite cette mesure, nous pensons qu'elle pourrait à terme déstabiliser ces classes ainsi que celles de seconde année qui en dépendent.

Ailleurs il semble que des recteurs aient décidé de déterminer les effectifs en ne prenant en compte que les premiers vœux. Outre que c'est précisément grâce aux vœux de rang supérieur que bien des postulants trouvent une place en classe préparatoire, cette

contraction arbitraire de l'offre en cours de procédure serait — si elle était avérée — contraire à la charte d'APB.

Voici quelques exemples d'une liste non exhaustive :

- Lycée Etienne Oehmichen de Châlons en Champagne : le recteur a décrété de manière non concertée que l'effectif de la PTSI serait plafonné à 24 au lieu des 48 habituels.
- Lycée Pierre d'Ailly à Compiègne : limitation autoritaire des MPSI et PCSI à 24.
- Le lycée Thuillier d'Amiens a vu subitement ses effectifs limités à 24 élèves en TSI ou ECT alors que la capacité d'accueil de l'an dernier était de 35.
- Lycée Gay-Lussac à Limoges : alors que le recrutement pourrait facilement dépasser les 70 élèves pour les deux PCSI de ce lycée, le recteur impose une limitation à 52 des places disponibles. Le but est manifestement de vouloir fermer une classe alors qu'au premier appel, derrière le dernier pris, il reste 73 élèves sur la liste d'attente dont 12 premiers vœux. Pourquoi envoyer ces élèves, contre leur gré, étudier ailleurs ?

Après avoir consenti un réel et légitime effort d'ouverture sociale en augmentant de manière significative le nombre de boursiers, et souhaitant rappeler à quel point l'encadrement qu'offrent partout en France les classes préparatoires est à même de favoriser, pour tous, des parcours de réussite, l'immense majorité de nos collègues peine à comprendre pourquoi les classes qui recrutent le plus d'élèves fragiles sont ainsi malmenées.

Ces initiatives locales nous semblent en contradiction avec les orientations nationales que vous préconisez : accroissement de l'offre et de la qualité de formation pour tous les étudiants, amélioration globale des parcours sur le segment L.

Vous comprendrez que sur des sujets aussi préoccupants, nous attendions une réponse de l'institution que vous représentez et nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre plus profond respect.

Philippe HEUDRON
Président de l'APHEC

Jean-François BEAUX
Président de l'UPA

Marc EVEN
Président de l'APPLS

Rémy BOULARD
Président de l'UPLS

Bruno JEAUFFROY
Président de l'UPS

Hervé RIOU
Président de l'UPSTI

Conférence des classes préparatoires :

APHEC, Association des professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales, Lycée CHAPTAL, 45, boulevard des Batignolles, 75008 PARIS

APPLS, Association des professeurs de Premières et de Lettres supérieures, 12bis quai du Wault, 59000 LILLE

UPA, Union des professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles agronomiques, biologiques, géologiques et vétérinaires, 1, rue Oger 92 340 Bourg-la-Reine

UPLS, Union des professeurs de lettres et langues en spéciales Lycée ROOSEVELT, 10 Rue du Président Roosevelt, 51100 REIMS

UPS, Union des professeurs de spéciales, 3 rue de l'École polytechnique, 75005 PARIS.

UPSTI, Union des professeurs de sciences et techniques industrielles, Lycée CHAPTAL, 45 Boulevard des Batignolles, 75008 PARIS.

**MISE A JOUR DU SITE ET DE LA BASE DE DONNEES DE L'UPLS.
Procédure destinée aux adhérents à jour de leur cotisation 2010-2011 .
 Quelques informations pratiques nécessaires pour mener à bien la
 réactualisation de notre base de données. Vous devez vous connecter sur le
 site à l'adresse <http://www.upls.fr> et consacrer quelques minutes à faire
 les opérations suivantes qui sont indispensables .**

Lors de votre première connexion, vous allez devoir accomplir deux procédures :

Vous **créer un mot de passe** personnel totalement sécurisé (car non transmis par mail)
 grâce à la procédure de connexion décrite ci-dessous.

Mettre à jour votre fiche personnelle ce qui nous permettra d'actualiser nos informations
 vous concernant, afin de mieux vous connaître et de vous contacter plus facilement. Cette
 seconde opération devra impérativement être effectuée avant la rentrée, faute de quoi vous ne
 pourriez plus accéder à la partie réservée du site ni être contacté par mail ou par courrier.

1. Procédure de première connexion au nouveau site

Cliquez sur "se connecter" dans le bandeau horizontal gris. La fenêtre d'identification
 vous demande un login : Provisoirement, ce login correspond à votre adresse mail. Si
 vous en possédez plusieurs, il s'agit de celle que vous avez communiquée à l'UPLS.

Entrez votre adresse mail

Ne saisissez pas de mot de passe ! Cliquez sur : mot de passe oublié ?

Une fenêtre s'ouvre pour vous demander de saisir à nouveau votre adresse mail et de
 cliquer sur OK.

Vous allez recevoir un mail à l'adresse que vous avez indiquée, à l'intérieur duquel se
 trouve un lien, sur lequel vous devez cliquer, vous permettra de choisir un nouveau
 mot de passe.

Vous êtes alors renvoyé sur le formulaire d'identification qui vous demande à nouveau :

votre login (toujours votre adresse mail)

votre mot de passe (celui que vous venez de choisir)

Vous êtes alors connecté(e) ! Les plus perspicaces d'entre vous auront remarqué
 que la partie en haut à droite indique leur nom (en fait leur signature) et l'état
 de leur cotisation (à jour ou en retard)

Un nouvel item est aussi apparu dans la liste des rubriques : "Espace adhérents".Lors des
 connexions suivantes, vous n'aurez plus qu'à vous identifier avec votre login et votre mot de
 passe... sauf si vous l'oubliez ! Il faudra alors renouveler la procédure décrite ci-dessus !

2. Procédure de mise à jour de votre profil

Pour mettre à jour votre profil, vous devez être connecté (cf opération précédente).

Cliquez sur "**Espace adhérents**" dans les Rubriques proposées à droite de l'écran.

Cliquez sur "**Mettre à jour mon profil adhérent**". Une série de cadres va s'ouvrir.

Remplissez les différents champs. **(cette procédure n'est pas reproduite en
 capture d'écran sur la page d'accueil du site et elle est indispensable : certains
 adhérents risquent de l'oublier) Nous la reproduisons ici pour vous faciliter la
 visualisation de cette tâche**

Informations personnellesIdentité

Madame ou Monsieur

Prénom : Nom de Famille :

Date de Naissance :

CoordonnéesNuméros, Rue, Bat etc : (*soyez précis !*) Ville :

Code Postal : Téléphone :

Mobile :

Informations de connexion : e-mail :

Nom d'utilisateur (log-in) :

La signature correspond à l'identité sous
laquelle vous apparaissez sur le site

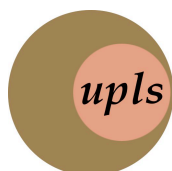
Signature (votre nom ou pseudo) :

Mot de passe : Confirmez le mot de passe :

Informations professionnellesActivitéMatière (*menu déroulant*)*(n'oubliez pas de le remplir)* en activité : en retraite :

Sections d'enseignement scientifiques :

Autres sections d'enseignement :



BULLETIN D'ADHÉSION 2012

du 1.1.2012 au 31.12.2012

Nouvel adhérent

Renouvellement

NOUVEAUX ADHÉRENTS	Compléter toutes les rubriques.
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION	Mentionner obligatoirement nom, prénom, discipline. Rubriques 1 à 4 : si rien n'a changé, cocher la case "sans changement"

DISCIPLINE : allemand anglais arabe espagnol
 français italien philosophie russe

NOM : Mme Mlle M.

PRÉNOM :

1 sans changement **ADRESSE PERSONNELLE**

CODE POSTAL VILLE
 PAYS (si autre que la France) TÉLÉPHONE

E-MAIL [important]

2 sans changement **SERVICE EN CLASSES PRÉPARATOIRES (Nombre d'heures)**

	Lettres	LV		Lettres	LV
MPSI/PCSI/MP/PC/PSI			CPGE Lit.		
PTSI/PT/ATS			CPGE Com.		
BCPST			Ens. secondaire		

3 sans changement **SITUATION ADMINISTRATIVE**

GRADE..... ÉCHELON : HORS CLASSE CHAIRE SUPÉRIEURE
 DATE DE NAISSANCE ANCIENNETÉ A LA RENTRÉE 2011

4 sans changement **ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE**

NOM

.....ACADÉMIE.....

5 **COTISATIONS**

Adhésion à l'UPLS et abonnement à ses publications pour un an : 30 € (Retraités : 15 €) ou
 j'adhère également à l'APHEC et/ou à l'APPLS : ma cotisation est ramenée à 20 €.

Veillez adresser au Trésorier le bulletin rempli ET le chèque à l'ordre de UPLS:

Jean-Michel Pannecoucke, UPLS, 51, avenue de l'Amiral Courbet, 59130 LAMBERSART

Autorisation de transmission des données personnelles à des tiers : oui non

DATE : **SIGNATURE :**